

Zeitschrift: Ville de Fribourg : les fiches
Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg
Band: - (2013)
Heft: 57

Rubrik: L'ancienne école des garçons : Rue des chanoines 1

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RUE DES CHANOINES 1

L'ancienne école des garçons



IMMEUBLE CONSTRUIT EN 1817-1819 PAR LA COMMUNE DE FRIBOURG, D'APRÈS LE PROJET DU PÈRE GRÉGOIRE GIRARD (1765-1850) MIS AU NET PAR NICOLAS CHAPPUIS, EXÉCUTÉ PAR L'ENTREPRENEUR-ARCHITECTE JOSEPH KAESER ET LE CHARPENTIER JEAN-CHRISTOPHE PURRO; TRANSFORMÉ EN 1907; LOGEMENT DU CONCIERGE AMÉNAGÉ DANS LES COMBLES EN 1945 ET RAVALEMENT DE LA FAÇADE EN 1948; RÉAMÉNAGEMENTS ET TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES EN 1984, PAR L'ARCHITECTE PIERRE CHAPATTE, ET EN 2003-2005

ANCIENNES ADRESSES

- Quartier du Bourg 98
- Rue des Prêtres 98
- Rue du Pont-Suspendu 98
- Rue du Pont-Suspendu 127
- Rue de Saint-Nicolas 127
- Rue des Chanoines 127

PROPRIÉTAIRE

- 1817 Commune de Fribourg

FONCTIONS

- 1819 École des garçons, avec salle de l'assemblée bourgeoise
- 1834 Bibliothèque publique au premier étage, jusqu'en 1850
- 1869 École des filles et salle du Conseil général institué en 1865
- 1908 Maison de justice [Tribunal de la Sarine et Justice de paix] et salle du Conseil général
- 2003 Justice de paix de la Sarine, Office de l'état civil de la Sarine, salle du Conseil général et bureau de vote
- 2006 Ouverture des Archives de la Ville au troisième étage (Secteur public)
- 2013 Déménagement de l'Office de l'état civil de la Sarine à la rue de l'Abbé-Bovet 14

«Ce Batiment a été commencé le 8 avril 1817. Il a été élevé sur les fonds de trois maisons contiguës, celle du centre appartenoit au Chapitre de St. Nicolas, celle du côté de la cure étoit l'école primaire de la ville et la supérieure étoit une particulière.

On a réuni dans le nouveau bâtiment trois genres d'utilité publique, le but principal étoit de donner à l'école un emplacement plus vaste et plus honorable, de 40 enfans qui la fréquentoient autrefois, elle en réunit actuellement plus de 260 non compris les enfans allemands. Le second but a été d'établir une bibliothèque publique, la Société économique de Fribourg ayant fait don à la ville de sa collection. Enfin on a voulu ménager une salle pour les assemblées bourgeoises, car jusqu'à ce moment il n'en existoit point.

Le Préfet de l'école Père Grégoire Girard Cordelier a sollicité du C[onseil] M[unicipal] le nouvel établissement, et il a été secondé par la Chambre des Ecoles et l'opinion publique. Le C[onseil] a toujours été unanime dans toutes les décisions qu'il a prises à cet égard, et le Gouvernement du Canton en ratifiant la cession de la maison capitulaire a fait connaître sa satisfaction et l'intérêt qu'il prend à l'éducation de la jeunesse. Une commission spéciale a été nommée par le Conseil M[unicipal]

pour diriger cette bâtisse, elle est composée de deux membres du Conseil, Mr. J^e. B^e. Thurler boursier et Mr. Philippe Hochstätler édile aux quels on a joint Mr. le Chanoine Zillvèguer et le Père Girard. Ce dernier a fourni les plans de la bâtisse et le Maître maçon Kaeser les a exécutés pour ce qui le regarde. Les pierres du [mot manquant] ont été prises à la Neuville [Neuveville], canton de Berne, les plus grandes pèsent 90 quintaux environ, nos attelages ont été les prendre à Morat ou elles étoient arrivées par eau. Le goudron employé à sceller le Christal [sic] dans lequel dépose le présent verbal a été pris dans les fouilles de l'ancienne Aventicum (Avenches).

L'année de la bâtisse a été remarquable par le prix excessif de toutes les denrées, résultat de cinq années très pluvieuses. Le prix du sac à huit bichets a été comme suit: Le sac de froment à 5 Louis
Le sac de seigle à 4 Louis
Le sac d'orge à 2 1/2 Louis
Le sac d'avoine à 1 Louis 3/4
Le pot de vin ordinaire à 12 batz.
La livre de pain a été payée cinq batz, la livre de beurre 7 batz. Le présent verbal été dressé pour être déposé dans les fondations du Bâtiment, comme un document pour les tems à venir et dans le but de perpétuer chez nos neveux la reconnaissance publique due au R[évéré]nd Père Girard pour la perfection qu'ont atteinte les écoles de la ville, et qui est le fruit de ses soins de son zèle et de ses lumières. Fribourg, le 19 juillet 1817. Remarques. Ce document est placé dans la pierre angulaire du socle de la première entrée du bâtiment du côté occidental. Il est écrit de la main de Mr Nicolas Savary caissier d'Etat fils de Mr. le Syndic Président du C[onseil] M[unicipal]. On a déposé dans la même pierre une pièce de chaque monnaie [monnaie] d'argent et de billon qui se frappe actuellement au coin de Fribourg.»

(AVF, Protocole du Conseil municipal, 1817, vol. 2, p. 60-62, transcription d'Alain-Jacques Tornare).